

RAPPORT AU PUBLIC 2021

La mutuelle santé des salariés et anciens salariés Macif

Créée et gérée par les salariés Macif
pour couvrir vos frais de santé.

www.mppm.fr

Table des matières

SYNTHESE	4
A – ACTIVITES ET RESULTATS.....	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	7
A.3 Résultats des investissements	8
A.4 Résultats des autres activités.....	8
A.5 Autres informations	8
B – SYSTEME DE GOUVERNANCE	9
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	9
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	15
B.3 Système de gestion des risques, ORSA, fonctions actuarielle et audit interne	19
B.4 Système de contrôle interne.....	22
B.5 Fonction audit interne.....	24
B.6 Fonction actuarielle.....	24
B.7 Sous-traitance	25
B.8 Autres informations	25
C – PROFIL DE RISQUE	26
C.1 Risque de souscription	26
C.2 Risque de marché.....	27
C.3 Risque de crédit.....	27
C.4 Risque de liquidité.....	28
C.5 Risque opérationnel	29
C.6 Autres risques importants.....	29
C.7 Autres informations	30
D –VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	31
D.1 Actifs	31
D.2 Provisions techniques	32
D.3 Autres passifs	33
D.4 Méthodes de valorisations alternatives.....	34
D.5 Autres informations	34
E –GESTION DU CAPITAL	34
E.1 Fonds propres.....	34
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	34

E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions»	36
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	36
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	36
E.6 Autres informations.....	36
Annexes	37

SYNTHESE

La Mutuelle de Prévoyance du Personnel MACIF est la mutuelle d'entreprise des salariés et anciens salariés MACIF, organisme à but non lucratif, relevant du Code de la mutualité, agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches 1 Accident et branche 2 Maladie.

La gouvernance de la Mutuelle repose sur les trois acteurs suivants :

- **Le Conseil d'administration et la Direction opérationnelle salariée** qui portent la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites ;
- **Les Dirigeants Effectifs** - Didier DINDELEUX, Président, et Jean-Luc BERNARD, Dirigeant opérationnel - qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la Mutuelle auprès des tiers ;
- **Les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- **Le principe des quatre yeux** : toute décision significative doit être au moins vue par deux personnes, en l'occurrence le Président et le Dirigeant opérationnel ;
- **Le principe de la personne prudente** : la Mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Faits marquants de l'exercice 2021

- Une crise sanitaire qui perdure
- Réorganisation au sein de la structure MACIF
- Rattachement de la Direction opérationnelle à APIVIA MACIF MUTUELLE (AMM)
- Changement d'adresse du siège social
- Modification des statuts
- Modification du règlement intérieur
- Renouvellement des délégués à l'assemblée générale
- Mise en place d'un plan d'action sur le traitement des rejets BCAC

Indicateurs de référence de l'exercice 2021 (en €) :

Indicateurs de référence	2021	2020	Evolution
Cotisations nettes de taxes	11.886.516	11.469.240	+ 3,64 %
Résultat technique	1.139.607	1.351.895	- 15,70 %
Résultat financier	71.117	69.732	+ 1,99 %
Fonds propres Solvabilité 2	10 462 120	9.235.187	+ 13,28 %
Ratio de couverture du SCR	363,69 %	324.80 %	+ 38,29 pts
Ratio de couverture du MCR	418,48 %	369.41 %	+ 49,07 pts

A – ACTIVITES ET RESULTATS

A.1 Activité

La Mutuelle de Prévoyance du Personnel MACIF est une mutuelle d'entreprise créée par les partenaires sociaux en 1981 avec le premier exercice en 1982.

La MPPM a obtenu les agréments par arrêté n° 28/DRASS/03 du 24 mars 2003. L'organisme est une Mutuelle, personne morale à but non lucratif, régie par les dispositions du livre 2 du Code de la mutualité. Elle est inscrite sous le numéro SIREN 443 172 507.

La MPPM, en application de l'article L. 612-2 du Code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest CS 92459 – 75436 PARIS CEDEX 09.

La MPPM a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels à la SAS Groupe Y Audit, titulaire, située 53 rue des Marais - CS 18421 79024 NIORT et au Groupe Steco-Audico, suppléant, situé 5 Rue François Hennebique 17140 LAGORD, représentés par Arnaud MOYON, commissaire aux comptes titulaire et Patrick CRUCHON, commissaire aux comptes suppléant.

La Mutuelle MPPM détient l'agrément pour l'exercice d'activités relevant du livre 2 du Code de la mutualité avec les branches suivantes de l'article R. 211-2 du Code de la mutualité :

- Branche 1 accident ;
- Branche 2 maladie.

Elle est l'assureur désigné par l'accord de prévoyance de la MACIF signé le 28 décembre 2012 (formalisé par 6 contrats collectifs conclus entre la MPPM et les entités MACIF) et l'assureur des anciens salariés MACIF (par le biais de règlements mutualistes), en tant que :

- Complémentaire pour les salariés d'APIVIA MACIF MUTUELLE (AMM), lesquels ne relèvent pas du régime de branche Assurance, et pour les anciens salariés MACIF ;
- Surcomplémentaire au régime complémentaire de la branche Assurance RPP, pour les salariés de SAM MACIF, Aéma Groupe, UES MFE, Aéma Finance, Aéma REIM et MACIF Avantages et Services.

Sur le plan stratégique, la Mutuelle a vocation à être la mutuelle complémentaire et surcomplémentaire de l'ensemble des structures de la MACIF.

L'activité de la Mutuelle MPPM est de compléter, selon un barème de garanties (consultation, optique, dentaire, hospitalisation, etc.), les remboursements du régime obligatoire et/ou du RPP ou de délivrer une prestation forfaitaire pour des soins non pris en charge par la Sécurité Sociale. A ce titre, la MPPM constitue, chaque année, des provisions pour sinistre à payer.

Dans le cadre de son activité, la MPPM propose un barème unique de garantie et une liquidation identique de la sinistralité en complémentaire et en surcomplémentaire.

La MPPM est adhérente à la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française).

Elle est représentée dans les structures de la FNMF par l'intermédiaire de l'Union de représentation Mutuelles MACIF.

La MPPM n'a pas de personnel en propre, la Direction opérationnelle est mise à disposition par APIVIA MACIF MUTUELLE.

A.2 Résultats de souscription

Au titre de son activité d'assurance, au 31 décembre 2021, la MPPM couvre 28 605 personnes protégées réparties de la manière suivante :

Contrats	Adhérents	Bénéficiaires	Total
Collectifs	11 565	12 359	23 924
Individuels	3 276	1 405	4 681
Total	14 841	13 764	28 605

Le nombre d'actifs est en progression de + 2,72 %.

Dans le cadre du dispositif sur la portabilité à titre gratuit, la MPPM assure 175 chefs de famille et 122 ayants droits.

Les adhérents retraités, au nombre de 2 974, sont en augmentation de 4,64% par rapport à l'année précédente et représentent 20% des membres participants.

Le portefeuille des conjoints d'actifs cotisants au nombre de 1 325 augmente et progresse sensiblement + 3,11%.

La part des personnes protégées au titre des contrats collectifs représente 85 % des effectifs assurés.

L'ensemble de l'activité de la Mutuelle est réalisé en France.

Au titre de son activité d'assurance, la MPPM a perçu 11.886 K€ (cotisations nettes) et son résultat de souscription¹ se présente de la manière suivante (en K€) :

Contrats	Cotisations nettes	Charge de sinistralité	Autres éléments	Résultat de la souscription
Collectifs	7.631	6.086	-	+ 1.545
Individuels	4.256	4.518	-	- 262
Total	11.887	10.604	-	+ 1.283

La marge technique 2021 à 1.283 K€ contre 1.513 K€ en 2020 enregistre une légère baisse (-15.2 %) qui s'explique par un retour progressif à la normale après une période marquée par plusieurs confinements.

¹ Le résultat de souscription est calculé par différence entre le montant des cotisations et le montant des prestations

A.3 Résultats des investissements

La MPPM doit veiller en permanence à la bonne adéquation de la duration et des rendements de ses actifs avec le niveau de ses engagements au passif. L'objectif de la gestion actif-passif de la Mutuelle est de faire correspondre la structure du portefeuille avec les engagements de la MPPM, tout en maximisant le retour sur investissement attendu par rapport à une limite de risque qui se veut faible et prudente.

Au titre de son activité d'investissement, la Mutuelle dispose d'un portefeuille de placements en valeur nette comptable qui s'élève à **11.963 K€**.

La performance financière de la MPPM pour 2021 est très faible à 0,5 %, conforme à ce qui pouvait être attendu compte tenu de la situation des marchés.

La Covid-19 et la conjoncture financière :

Le bilan de l'année boursière 2021 est positif. Les principaux indices financiers ont atteint de nouveaux records historiques et la crise mondiale liée à la Covid-19 a été ainsi largement effacée.

Les marchés ont été portés par une reprise économique spectaculaire, stimulée par des soutiens budgétaires et monétaires inédits. Les taux d'intérêt ont remonté depuis leurs plus bas niveaux de mars 2020, mais assez faiblement en comparaison de la remontée spectaculaire de l'inflation.

Les grandes Banques Centrales occidentales, qui pilotent les principales monnaies de réserve mondiale, conservent une confiance forte en dépit de la création monétaire massive opérée.

Les Banques Centrales américaines et européennes ont donc eu la capacité d'augmenter leurs bilans pour financer les dépenses publiques et ont pris en quelque sorte le contrôle des courbes des taux.

Du fait des dettes supplémentaires créées pour soutenir les entreprises et les populations, la rigueur budgétaire n'est plus d'actualité. Au contraire, les Banques Centrales vont probablement financer pour de nombreuses années encore les gouvernements, en maintenant des taux réels négatifs ou proches de 0, ce qui pénalisera à terme les porteurs d'obligations.

A.4 Résultats des autres activités

La MPPM ne dispose pas d'autres activités que celles indiquées dans les paragraphes précédents.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats, n'est à mentionner.

B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Concernant le système de gouvernance de la MPPM, les choix ont été opérés en conformité avec les articles 41 à 49 de la directive cadre Solvabilité 2, transposés aux articles L. 114-21, L. 211-12 à 14 du Code de la mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués.

La gouvernance de la Mutuelle est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- Les administrateurs élus composant le Conseil d'administration ;
- Les Dirigeants Effectifs : La présidence et la Direction opérationnelle choisie pour ses compétences techniques et managériales ;
- Les fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques - actuariat, gestion des risques, conformité, audit interne - devant soumettre leurs travaux au Conseil d'administration.

Le système de gouvernance de la MPPM a pour objectif de :

- Servir sa stratégie « Autonomie et Indépendance » ;
- Contribuer à la maîtrise de ses opérations.

L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts de la Mutuelle approuvés par l'Assemblée générale. Par ailleurs, le Conseil d'administration contribue annuellement à la revue des politiques écrites de la Mutuelle.

Ainsi, les rôles et responsabilité des acteurs ont été clairement identifiés et définis, permettant de s'assurer d'une correcte répartition des tâches entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle. Les canaux de communication entre ses acteurs ont été également définis.

L'année 2021 aura une nouvelle fois été marquée par les impacts de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Dans ce contexte très compliqué, la MPPM a néanmoins réussi à assurer la continuité de ses activités opérationnelles et la bonne marche de sa gouvernance, avec en particulier l'élection de sa nouvelle assemblée générale, tout en veillant scrupuleusement à assurer la sécurité de tous.

Présentation des acteurs et responsabilités

Assemblée Générale	Présentiel : 1 réunion	Distanciel : 2 réunions
--------------------	------------------------	-------------------------

Les 95 délégués qui la composent représentent les adhérents (1 délégué pour 150 membres participants) pendant 4 ans et constituent le socle de la démocratie participative.

L'assemblée générale a fait l'objet sur 2021 d'un renouvellement de ses membres par le biais d'un vote électronique avec un taux moyen de participation 28,4 % de ses adhérents.

Taux moyen de présence : 79 %.

Sujets majeurs traités en 2021 :

Validation des comptes 2020 – Modifications des textes réglementaires – Evolution de la stratégie et de la gouvernance ;

Conseil d'administration

Présentiel : 2 réunions

Distanciel : 5 réunions

Socle de la gouvernance élu par l'assemblée générale des délégués, il est composé, au 31 décembre 2021, de 19 administrateurs renouvelables par tiers tous les 2 ans. Le Dirigeant opérationnel, ainsi que les représentants des salariés et de l'employeur, assistent aux réunions des instances.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application. Il opère les contrôles qu'il juge opportun et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle.

Taux moyen de présence : 91 %.

Sujets majeurs traités en 2021 :

Approbation des rapports Solvabilité 2 – Adoption de l'ensemble des fiches fonction et politiques écrites - Fixation de l'appétence et des limites de tolérance en matière de risques – Approbation des évolutions stratégiques – Changement du réseau de soins – Organisation des élections de délégués - Evolutions tarifaires et barème de garanties.

Bureau du Conseil d'administration

Présentiel : 3 réunions

Distanciel : 6 réunions

Le bureau se compose du président, du vice président, du secrétaire, et du trésorier.

Il prépare les sujets structurants soumis au Conseil d'administration et veille à la mise en œuvre et au suivi des décisions stratégiques.

Taux moyen de présence : 97 %.

Sujets majeurs traités en 2021 :

Comptes 2020 et suivi du budget 2021 – Suivi de l'activité du délégataire et de la gestion avec le BCAC – Organisation des élections de délégués – Gestion prévisionnelle de la gouvernance.

Comité d'audit

Distanciel : 4 réunions

Le Comité d'audit est composé de 3 administrateurs et d'un membre extérieur qualifié pour ses compétences en matière comptable ou financière, conformément à l'article L. 114-17-1 du Code de la mutualité.

Il a en charge de produire des avis et/ou des recommandations au Conseil d'administration relatifs au contrôle des comptes et aux activités de maîtrise des risques et d'audit interne.

Taux moyen de présence : 88 %.

Sujets majeurs traités en 2021 :

Suivi du processus de l'information financière et comptable – Suivi de la mission intérimaire du Commissaire aux Comptes - Approbation des rapports Solvabilité 2 – Contrôle des politiques écrites - Suivi de l'activité du délégataire – Evaluation de la cartographie des risques.

Comité Responsables Fonction Clé

Distanciel : 3 réunions

Ce comité est composé des 4 fonctions clés et des Dirigeants Effectifs.

Taux moyen de présence : 89 %

Sujets majeurs traités en 2021 :

Coordination sur la mise en œuvre et le déploiement des missions de chaque fonction clé - Présentation des travaux des fonctions clé - Suivi de l'activité du délégataire et de la gestion avec le BCAC.

Comité d'investissements

Distanciel : 2 réunions

Le comité d'investissements, composé du Président, du trésorier et du Dirigeant opérationnel, prépare, met en œuvre et suit la politique des placements de la Mutuelle.

Taux moyen de présence : 83 %.

Sujets majeurs traités en 2021 :

Suivi de l'activité du mandataire – Révision des limites du mandat de gestion OFI AM - Elaboration de la politique des placements 2022.

Commission risques assurantiels

Présentiel : 1 réunion

Distanciel : 5 réunions

La commission des risques assurantiels a pour missions le suivi des risques techniques d'assurance. Elle participe à la conception et la mise en œuvre de la politique de gouvernance et de surveillance des produits.

Taux moyen de présence : 78 %.

Sujets majeurs traités en 2021 :

Analyse de la consommation – Elaboration du rapport ORSA – Analyse du portefeuille des enfants 18-25 ans – Création d'un forfait psychologie Covid-19 –Analyse et suivi des impacts de la pandémie – Analyse et suivi de la réforme 100% santé – Evolution des barèmes 2022.

Commission information

Distanciel : 4 réunions

La commission information a pour mission de préparer la communication vers les adhérents de la mutuelle.

Taux moyen de présence : 87 %.

Sujets majeurs traités en 2021 :

Préparation et rédaction de la revue « Le Mutualiste » – Suppression du blister plastique

Commission innovation

La commission innovation a pour mission de mener une réflexion sur les nouveaux moyens de communication, les garanties innovantes et la prévention créative.

Pas de réunion en 2021.

Commission prévention

Présentiel : 1 réunion

Distanciel : 6 réunions

La commission prévention a pour mission de proposer et de mettre en œuvre des actions de prévention envers les adhérents de la mutuelle.

Taux moyen de présence : 71 %.

Sujets majeurs traités en 2021 :

Actions de sensibilisation sur la vue et l'ouïe – Dépistage en ligne sur la presbycusie – Campagne vaccination antigrippale – Extension de l'assistance soutien scolaire et psychologique Covid-19.

Commission de gestion du FAS

Présentiel : 1 réunion

Distanciel : 3 réunions

Le fonds d'action sociale de la mutuelle est alimenté par une dotation déterminée chaque année par l'assemblée générale.

Taux moyen de présence : 95 %.

Sujets majeurs traités en 2021 :

Suivi du budget de l'action sociale – Etude des demandes de fonds de secours – 325 dossiers traités.

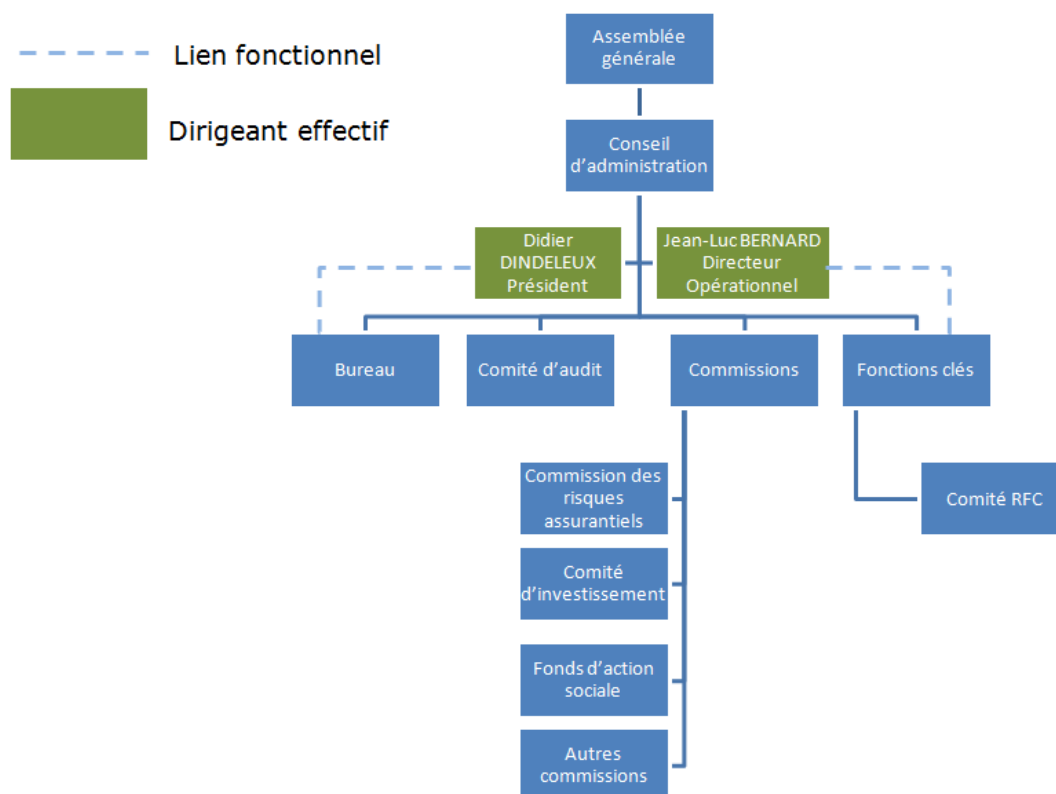
Les relations entre les différentes instances et intervenants

La gouvernance de la MPPM est fondée sur la complémentarité entre des instances représentant les adhérents (Assemblée générale, Conseil d'administration), des administrateurs élus chargés de missions permanentes (au premier rang desquels figurent le Président du Conseil d'administration et les membres du comité d'audit) et le Dirigeant opérationnel mis à disposition de la Mutuelle par APIVIA MACIF MUTUELLE.

L'organisation mise en place permet une gestion saine et transparente des activités de la MPPM.

Pour assurer l'efficacité de ces instances, les procédures et les relations entre les différents acteurs sont formalisées dans un organigramme et des fiches fonction pour chacune des instances de gouvernance.

Au 31 décembre 2021 le système de gouvernance se présente comme suit :



Changements importants survenus au cours de l'exercice 2021

▪ Gouvernance

Sur 2021, la MPPM a organisé le renouvellement de ses délégués. La Mutuelle a également profité de ces élections pour réviser ses statuts et son règlement intérieur, notamment en ce qui concerne la nouvelle organisation de la structure MACIF.

A ce titre, depuis le 1^{er} janvier 2021, la Direction opérationnelle de la MPPM est désormais rattachée à APIVIA MACIF MUTUELLE.

▪ **Politiques écrites**

En décembre 2021, en application de la législation sur la mise en œuvre de Solvabilité 2, le Conseil d'administration a, pour 2022, révisé et validé les politiques écrites suivantes :

- Actuariat
- Audit interne
- Communication au public
- Communication aux contrôleurs
- Compétence et honorabilité
- Conformité
- Contrôle interne
- Gestion financière
- Gestion des risques
- Gestion des conflits d'intérêts
- ORSA
- Rémunération
- Souscription/provisionnement
- Gouvernance et surveillance des produits
- Qualité des données
- Externalisation

Le Conseil d'administration a également validé, pour 2022, la mise en place d'une nouvelle politique écrite concernant le dispositif LCB-FT.

▪ **Cotisations**

Compte tenu du contexte sanitaire et des résultats de l'exercice 2020, le Conseil d'administration a décidé de ne pas augmenter les cotisations pour l'année 2021.

▪ **Prestations**

L'ensemble des barèmes de garanties des contrats collectifs et des règlements mutualistes a été révisé : les modifications pour 2021 portent notamment :

- sur la mise en conformité des garanties audio avec la réforme du 100% santé, et avec application du maximum des plafonds autorisés au titre des contrats responsables ;
- sur le poste médecines douces, auquel ont été intégrés les soins de pédicures dispensés par un pédicure-podologue.

▪ **L'aide exceptionnelle aux retraités**

A compter de 2021, le Conseil d'administration a décidé de proposer une aide solidarité retraité modulée selon les revenus et la composition de la famille, en deux montants de 40 et 80 €.

Celle-ci est gérée dans le cadre du fonds d'action sociale.

Pratique et politique de rémunération

Concernant les pratiques de rémunération, la Mutuelle a défini et validé le 7 décembre 2017 une politique de rémunération :

- Les administrateurs, salariés ou anciens salariés MACIF, sont bénévoles et ne sont donc pas rémunérés pour leur fonction d'administrateur. Seuls les frais d'hébergement, de déplacement et de garde d'enfants donnent lieu à remboursement sur la base de justificatifs et selon des règles adoptées par le Conseil d'administration.
- Les administrateurs désignés fonction clé ne sont pas rémunérés pour leur fonction spécifique.
- Le Dirigeant opérationnel, salarié d'APIVIA MACIF MUTUELLE (AMM) et mis à disposition de la Mutuelle, est rémunéré en application des dispositions d'AMM. Sa rémunération ne comprend pas de part variable. Ses frais de déplacement et d'hébergement sont remboursés selon les règles d'AMM.

Adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance est suivi tout au long de l'année par le Conseil d'administration.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Politique de conflits d'intérêts

Il ne peut y avoir cumul des mandats entre administrateurs MACIF et administrateurs MPPM, lequel pourrait notamment valider la notion de groupe prudentiel.

Toutes les fonctions clés sont incompatibles avec la fonction de Dirigeant Effectif.

Conformément au principe d'indépendance, la fonction d'audit ne peut être tenue par un membre du bureau, ni être cumulée avec une autre fonction clé.

Les administrateurs doivent tout mettre en œuvre pour éviter de se trouver dans une situation de conflit d'intérêt, pécuniaire ou morale, entre leurs intérêts personnels et les intérêts communs de la MPPM dans le cadre desquels ils exercent leurs fonctions.

Politique de compétence et d'honorabilité

Administrateurs

La Mutuelle a défini une politique de compétences et d'honorabilité validée par le Conseil d'administration qui prévoit :

- La constitution d'un dossier individuel de compétences et d'honorabilité ;
- La validation d'un engagement à suivre les formations proposées ;
- La validation d'un engagement de disponibilité.

Dirigeants Effectifs et fonctions clés

La compétence des Dirigeants Effectifs et des responsables de fonction clés s'apprécie de manière individuelle au regard de leurs prérogatives spécifiques avec les éléments suivants :

- Formation et diplôme ;
- Expérience professionnelle.

Ces éléments figurent dans le dossier fourni à l'ACPR au moment de leur désignation.

Parallèlement à ces éléments, les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés suivent des formations, séminaires et conférences leur permettant d'assurer un maintien de leurs compétences.

Le contrôle des exigences de compétence pour les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés est assuré par le Conseil d'administration de la Mutuelle.

Exigences d'honorabilité et processus d'appréciation

Les exigences d'honorabilité pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance sont assurées au moment de l'élection comme administrateur, par la présentation d'un extrait de casier judiciaire vierge et d'une déclaration de non condamnation.

L'exigence d'honorabilité par un casier judiciaire vierge est renouvelée tous les ans pour l'ensemble des administrateurs, pour les fonctions clés, pour le Président et le Dirigeant opérationnel.

Exigences de compétences et processus d'appréciation

Afin d'assurer la compétence des administrateurs, la Mutuelle a mis en place les éléments suivants :

- un dossier de compétence pour chaque administrateur (connaissances, diplômes, expérience professionnelle et extra-professionnelle) ;
- un parcours spécifique de formation pour les nouveaux administrateurs ;
- un plan de formation pour les administrateurs de la Mutuelle avec une fois par an, l'organisation de journées de formation pour l'ensemble des administrateurs (en raison de la mise en place du confinement la formation commune initialement prévue en présentiel sur 2021 a due être reportée sur 2022).

Le sujet principal reste pour les administrateurs, la prise en compte de la compétence collective au sein du CA, et de la diversité des qualifications, connaissances et expériences.

En 2021, 18 administrateurs de la Mutuelle ont suivi un ou plusieurs stages de formation portant sur 5 domaines différents.

DOMAINE	Nombre d'administrateurs formés en 2021	Niveau des formations suivies	
Marchés de l'assurance et marchés financiers	5	Niveau 1	5
		Niveau 2	
		Niveau 3	
Stratégie et modèle économique de la Mutuelle	2	Niveau 1	1
		Niveau 2	
		Niveau 3	
Système de gouvernance	6	Niveau 1	6
		Niveau 2	
		Niveau 3	
Analyse financière et actuarielle	15	Niveau 1	1
		Niveau 2	14
		Niveau 3	
Exigences législatives et réglementaires	1	Niveau 1	1
		Niveau 2	
		Niveau 3	

Niveau 1 = découverte – Niveau 2 = maîtrise - Niveau 3 = expertise
Niveaux des formations déterminés par la FNMF

Une administratrice a terminé et validé une formation certifiante FNMF/SciencesPo « Gouvernance des mutuelles, quels enjeux pour demain ? ».

Deux administrateurs suivent sur 2021/2022 une formation diplômante - Licence professionnelle "Gestion des Organismes de l'Economie Sociale et Solidaire" - Parcours Responsable Mutualiste en partenariat entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF).

Douze administrateurs ont finalisé un cycle de formation en e-Learning composé de 7 modules sur solvabilité 2 :

- Module 1. Introduction au contexte prudentiel
- Module 2. Solvabilité II : - de Solvabilité I à Solvabilité II
- le pilier 1
- Module 3. Solvabilité II : le Pilier 2 – les fondamentaux
- Module 4. Solvabilité II : le Pilier 2 – les fonctions-clés
- Module 5. Solvabilité II : le Pilier 2 – l'ORSA
- Module 6. Solvabilité II : le Pilier 3
- Module 7. Solvabilité II : conclusion du cycle

Concernant chacune des fonctions clés, celles-ci ayant fait l'objet d'un renouvellement fin 2020, un plan de formation spécifique a été suivi sur 2021 afin d'acquérir un niveau d'expertise suffisant dans chacun de leur domaine respectif.

Ainsi, afin de renforcer ses compétences en matière de mathématiques financières, la fonction clé actuariat a suivi une formation de 3 jours. Les points suivants ont notamment été abordés : les

missions de la fonction clé actuarielle, le provisionnement, la suffisance de primes, le suivi technique, l'indexation tarifaire et la qualité des données.

De même, la fonction clé Audit a pu suivre une formation d'une journée afin d'appréhender les tâches et fonctions du comité d'audit et apprécier l'efficacité du dispositif d'audit interne.

Enfin, la fonction clé Risques a pu suivre une formation sur le pilotage et la réglementation en matière de gestion des risques.

En conséquence, les membres du Conseil d'administration disposent collectivement de la compétence et de l'expérience nécessaires mentionnés à l'article L. 114-21 du Code de la mutualité. Ces compétences concernent les activités d'assurance et de gestion financière, la stratégie de l'organisme et son modèle économique, son système de gouvernance, l'analyse comptable, statistique et/ou actuarielle ainsi que le cadre réglementaire applicable à l'organisme.

Cette exigence de compétence collective reste proportionnée à la nature, à la portée et à la complexité des garanties, des portefeuilles et des activités de l'organisme.

De plus, tous les administrateurs sont abonnés à l'intranet de la FNMF qui leur permet de connaître les évolutions législatives et réglementaires en assurance santé.

Une veille juridique, alimentée en fonction de l'actualité, est également mise à disposition de l'ensemble des administrateurs via l'espace gouvernance.

Liste des personnes titulaires des fonctions clés et notification des Dirigeants Effectifs

La MPPM a désigné et notifié à l'ACPR :

- Ses deux Dirigeants Effectifs :

DIRIGEANTS EFFECTIFS	NOM Prénom	Date de désignation
Président du Conseil d'administration	DINDELEUX Didier	06/06/2018
Dirigeant Opérationnel	BERNARD Jean-Luc	01/03/2019

Les Dirigeants Effectifs rendent compte devant le Conseil d'administration. Ils font preuve de compétence, expérience et honorabilité. Les critères de leur nomination sont validés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

- Ses 4 fonctions clés : en application du principe de proportionnalité, elle a désigné 4 administrateurs, sous l'autorité fonctionnelle du Dirigeant opérationnel, qui coordonne avec les services supports de la MACIF les missions afférentes aux différentes fonctions clés, en application d'un contrat de prestation de services.

Fonction clé	NOM Prénom	Date de nomination Par le CA	Autres fonctions au sein de la Mutuelle	Date de présentation des travaux au CA
Gestion des risques	HERINGUEZ Eric	16/10/2020	Président de la commission des risques assurantiels	8 et 9 décembre 2021
Actuarielle	HENRY Brigitte	16/10/2020	Trésorière	8 et 9 décembre 2021
Audit interne	DUC Mickaël	16/10/2020	Président du comité d'audit	8 et 9 décembre 2021
Vérification de la conformité	LAURENT Annick	06/06/2018	Reférente de la commission Information	4 et 5 avril 2022

B.3 Système de gestion des risques, ORSA, fonctions actuarielle et audit interne

Système de gestion des risques

En application de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués, comme toute entreprise d'assurance, la Mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion ayant pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

A cet effet, la Mutuelle a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques validée par le conseil.

Ce système a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités. Il comprend :

- des dispositifs de détection et d'évaluation des risques ;
- des mesures de contrôle et de maîtrise ;
- une intégration des processus décisionnels de l'entité.

Ce dispositif est pleinement intégré à l'organisation et au processus décisionnel. Pour cela, il repose sur :

- un cadre de risques revu annuellement déterminant l'appétence et la tolérance aux risques de la Mutuelle, défini par le Conseil d'administration en lien avec la stratégie ;
- des politiques de gestion des risques fixant les indicateurs de suivi des risques et limites associées définies et validées par le Conseil d'administration ;
- un processus de reporting et de suivi régulier des indicateurs et limites remontant jusqu'au Conseil d'administration ainsi que les modalités d'alerte en cas de détection de risques importants potentiels ou avérés ;
- Une procédure de prise de décision adaptée associant les Dirigeants Effectifs et les fonctions clés pour avis dans les instances de décision permettant de piloter la stratégie en fonction des risques et de contrôle.

Cette organisation du système de gestion des risques est complétée par une démarche risque précisée dans la suite du rapport dans le paragraphe afférent au profil de risques.

S'agissant des politiques de gestion des risques, les politiques suivantes ont été définies et validées au sein de la Mutuelle :

- politique de souscription et provisionnement ;
- politique de gestion financière ;
- politique de sous-traitance ;
- politique de gouvernance et de surveillance des produits.

Evaluation interne des risques et de la solvabilité

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante de la gouvernance de la Mutuelle et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques.

Une politique ORSA validée par le Conseil d'administration précise l'organisation du processus ORSA et prévoit :

- Une réalisation annuelle de l'ORSA, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques ;
- Une validation du rapport ORSA par le Conseil d'administration qui peut éventuellement exiger de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe ou interne ;
- Une démarche ORSA placée sous la responsabilité conjointe des Dirigeants Effectifs et de la fonction clé gestion des risques avec la contribution de la commission des risques assurantiels.
- L'ORSA est considéré comme un outil de pilotage de la Mutuelle qui permet notamment de fixer les cotisations de l'exercice suivant.

Dans le cadre de cet exercice, la Mutuelle analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine les besoins de solvabilité.

Pour cela, elle s'appuie sur :

- la définition des notions de tolérance et d'appétence aux risques dans la déclinaison des objectifs et les prises de décision stratégique ;
- le dispositif d'évaluation, de gestion des risques et de contrôle interne ;
- la prise en compte et le suivi des recommandations des auditeurs internes et externes ;
- la prise en compte et le suivi des incidents ;
- la déclinaison du principe de proportionnalité à tous les niveaux de décision et de mise en œuvre ;
- la constitution d'une commission dédiée, la commission des risques assurantiels, qui a pour mission : le suivi des cotisations, des prestations, des effectifs et l'étude des modifications envisagées ou constatées sur ces dossiers et leurs impacts dans le cadre de l'ORSA avant toute décision stratégique du Conseil d'administration ;
- la formalisation et le partage des travaux notamment envers le Conseil d'administration ;
- la formalisation des procès-verbaux du Conseil d'administration et des comptes rendus de réunions du bureau, des commissions, ou du comité d'audit, intégrant l'approche par les risques sur les décisions considérées par l'organisme comme stratégiques et / ou significatives pour ses activités.

Fonction gestion des risques

L'article 44 de la Directive Solvabilité II dispose que « les entreprises d'assurance et de réassurance prévoient une fonction de gestion des risques, qui est structurée de façon à faciliter la mise en œuvre du système de gestion des risques ».

La fonction clé gestion des risques a été confiée, en application du principe de proportionnalité, à un administrateur. Les missions relevant de cette fonction sont confiées au Dirigeant opérationnel qui s'appuie sur la Direction Maîtrise des Risques de la MACIF.

Le Dirigeant opérationnel informe systématiquement la fonction clé gestion des risques de toute difficulté ou dysfonctionnement en matière de gestion des risques.

La fonction clé gestion des risques anime le système de gestion des risques comprenant la souscription, le provisionnement, la gestion actif-passifs, le risque opérationnel, la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque.

Ses objectifs sont de déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence les risques.

B.4 Système de contrôle interne

Description du système de contrôle interne

En application de l'article 46 de la directive et de l'article 266 des actes délégués, la Mutuelle est tenue de mettre en place un système de contrôle interne.

Dans ce contexte, la MPPM dispose d'un dispositif de contrôle interne efficace. En vue de se conformer également à l'article 41-3 de la directive et de l'article 258-2 des actes délégués, la Mutuelle a défini une politique de contrôle interne décrivant les objectifs, responsabilités, processus et procédures du contrôle interne.

Le contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

La Politique de Contrôle Interne

L'article L. 211-12 du Code de la mutualité demande aux mutuelles de disposer d'une politique écrite de contrôle interne et de la mettre en œuvre, cette politique écrite devant être réexaminée au moins une fois par an. Elle est soumise à l'approbation préalable de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et est adaptée compte-tenu de tout changement important affectant le système ou le domaine concerné.

Le Conseil d'administration conservant la responsabilité du contrôle interne, le comité d'audit est chargé du suivi des opérations de contrôle interne réalisées tout au long de l'année.

Méthodologie du contrôle interne

Pour la mise en place de son Dispositif Permanent de Contrôle Interne (DPCI), la MACIF, qui assiste le Dirigeant opérationnel dans les opérations de contrôle interne, utilise un référentiel interne.

La **méthodologie** mise en œuvre est déclinée selon les principales étapes suivantes :

- **PHASE 1 : identification des processus de l'organisme et compréhension de la déclinaison de ces grands processus au sein de chaque département de la Mutuelle.**

La première étape de la démarche consiste à s'assurer que l'ensemble des risques auxquels est soumise la Mutuelle est bien identifié. Cette identification a été faite de la manière suivante :

- La cartographie des risques constitue le support de collecte, d'évaluation et de hiérarchisation des risques auxquels est confrontée la MPPM. Elle a été établie selon une méthodologie de type « top down », sur la base de son organisation actuelle et présente de manière synthétique et graphique les risques de l'entreprise. La cartographie des risques de la MPPM met en évidence un risque majeur lié à la délégation (ou sous-traitance) de la totalité de ses activités à des entités MACIF.

- Une seconde évaluation des risques a été établie par la MACIF pour la Direction opérationnelle et la gouvernance, selon cette fois-ci une méthodologie de contrôle interne « Bottom Up », a permis d'identifier notamment les risques opérationnels.
 - Une actualisation de la cartographie des risques a été effectuée en 2021 avec l'appui de la Direction Contrôle Interne et Conformité de la MACIF, en reprenant les risques standards proposés par le Groupe.
- **PHASE 2 : (évaluation du) déploiement du contrôle interne aux niveaux de l'entité dans son ensemble et par départements (fiches de risques, actions de maîtrise associées...)**
- Une fois ces inventaires établis, une évaluation affinée des niveaux de risques bruts a été réalisée. Elle a conduit à hiérarchiser les risques en examinant leur fréquence de survenance (sur la base de quatre échelles, selon que les événements générant les risques sont rares ou non) et leur impact (sous 5 angles distincts : financier, d'image ou juridique...). Le croisement de ces deux données a permis de déterminer un niveau de criticité.
- **PHASE 3 : traitement des risques identifiés, résiduels et non tolérables**
- En complément de l'analyse des risques, ont été inventoriés, mis à jour et évalués les moyens de maîtrise déployés ou en cours de déploiement pour les éviter, les partager, les réduire ou les accepter, mettant ainsi en évidence les niveaux de risques résiduels.

Description de la mise en œuvre de la fonction vérification de la conformité

La fonction clé vérification de la conformité a été confiée, en application du principe de proportionnalité, à un administrateur. Les missions relevant de cette fonction sont confiées au Dirigeant opérationnel qui s'appuie sur la Direction Juridique de la MACIF.

La fonction de vérification de la conformité mentionnée à l'article L. 211-12 du Code de la mutualité est en charge de participer à la veille réglementaire et d'évaluer l'impact de tout changement dans l'environnement juridique de l'activité de la Mutuelle. En cela, elle s'assure tout particulièrement de la couverture des risques de non-conformité. Elle élabore une politique de conformité et un plan de conformité.

Les tâches opérationnelles relevant de la conformité sont confiées au Dirigeant opérationnel qui, à ce titre, informe la fonction clé vérification de la conformité :

- de toutes les informations utiles sur la réglementation dont elle est destinataire par la Direction Juridique de la MACIF ;
- de tous les avis d'expert de la Direction Juridique de la MACIF sollicitée en cas de besoin sur un point particulier de mise en conformité ;
- de tous les avis de conformité émis par la Direction Juridique de la MACIF consultée systématiquement sur tout nouveau contrat ou convention avec des tiers.

B.5 Fonction audit interne

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la directive, précisées à l'article 271 du règlement délégué, la MPPM dispose d'une fonction d'audit interne.

A cet effet la Mutuelle a mis en place un comité d'audit en charge de la supervision des activités d'audit et un dispositif d'audit interne. La nomination d'une fonction clé audit interne est venue compléter le dispositif.

La fonction clé audit interne a été confiée, en application du principe de proportionnalité, à un administrateur, Président du comité d'audit.

Chaque année, le comité d'audit confie une mission intérimaire d'audit au commissaire aux comptes.

En cas de besoin, la Direction Audit interne MACIF peut accompagner la Direction opérationnelle pour réaliser une mission d'audit sur demande du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration entend annuellement la fonction audit interne qui :

- Rend compte de la réalisation du plan d'audit ;
- Présente les conclusions des missions réalisées et des recommandations associées ;
- Réalise un état d'avancement des plans d'actions ;
- Propose un plan d'audit pour l'année suivante, ce dernier étant validé par le Conseil d'administration.

B.6 Fonction actuarielle

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la directive, précisées à l'article 272 du règlement délégué, la MPPM dispose d'une fonction actuarielle.

Les prérogatives de la fonction actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela la fonction actuarielle :

- S'assure de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses pour le calcul des provisions techniques ;
- S'assure de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la direction et au Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques et rédige pour cela un rapport actuariel. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs. Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

Au-delà du sujet des provisions techniques, la fonction actuarielle analyse la cohérence, les forces et faiblesses du pilotage technique dans toutes ses dimensions (provisionnement, souscription, tarification, réassurance).

La fonction clé actuariat a été confiée, en application du principe de proportionnalité, à un administrateur. Les missions relevant de cette fonction sont confiées au Dirigeant opérationnel qui s'appuie sur les services support actuariat de la MACIF.

Actuellement, les missions d'actuariat sont confiées par délégation à APIVIA MACIF MUTUELLE, entité MACIF chargée des assurances de personnes.

B.7 Sous-traitance

La politique de sous-traitance de la MPPM a été revue en 2017 par le Conseil d'administration pour être en cohérence avec les travaux de la MACIF sur l'externalisation.

Elle prévoit la définition des règles, de l'organisation et de la responsabilité permettant de conserver la maîtrise des risques dans les activités externalisées.

B.8 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter le système de gouvernance, n'est à mentionner.

C – PROFIL DE RISQUE

C.1 Risque de souscription

Identification

Le risque de souscription de la Mutuelle correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification inadaptée. Ce risque en santé peut émaner des sources suivantes : hypothèses et informations disponibles sur la tarification et le provisionnement, la structure tarifaire, la structure des garanties, la distribution, les modalités d'adhésion.

Mesure

Au regard des risques importants, la Mutuelle est particulièrement sensible à l'évolution :

- de la masse salariale des actifs couverts par le contrat collectif, la cotisation étant calculée en pourcentage du salaire brut ;
- de l'évolution des effectifs des actifs ;
- de l'évolution des effectifs des retraités ;
- de la consommation médicale des actifs et des retraités.

Dans le cadre de la formalisation de son appétence aux risques, la MPPM a fixé ses seuils de tolérance aux risques dans deux domaines :

- **Un ratio statistique P/C toutes populations inférieur à 94%;**
- **Un SCR au moins égal à 300%.**

La Mutuelle pilote son risque de souscription au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs mensuels sont :

- L'évolution du portefeuille en nombre d'adhérents ;
- L'évolution du montant des cotisations ;
- Le rapport P/C ;
- Le suivi de la liquidation de la PPAP ;
- Les écarts entre les prévisions estimées et les prestations constatées.

Maîtrise

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, la Mutuelle a défini une politique de souscription et de provisionnement qui contribue au système de gestion des risques. A cet effet :

- La tarification est étudiée par la commission des risques assurantiels qui évalue les impacts de toute évolution avant proposition des tarifs par le bureau au Conseil d'administration ;
- Le provisionnement est calculé par le trésorier et le Directeur opérationnel à partir des éléments connus qui soumettent leurs propositions à l'actuariat délégué à APIVIA MACIF MUTUELLE.

Par ailleurs, la sensibilité de la Mutuelle au risque de souscription est testée dans l'ORSA par le scénario de dérive de la sinistralité.

C.2 Risque de marché

Identification

Le risque de marché correspond à l'impact des fonds propres de la Mutuelle de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir d'une dégradation des valeurs d'une classe d'actifs et des notations de titres détenus par la Mutuelle, d'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur, d'une inadéquation entre les caractéristiques de l'actif du portefeuille et du passif du portefeuille.

Mesure

La Mutuelle pilote son risque de marché à travers plusieurs indicateurs suivis et régulièrement présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- Investissements et encours par secteur d'activité ;
- Investissements et encours par notation ;
- Evolution des plus ou moins values latentes ;
- Echancier des flux.

Maîtrise

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, la Mutuelle a défini une politique d'investissement et de gestion actif-passif qui contribuent au système de gestion des risques.

A cet effet :

- Les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie et en vue de préserver les fonds propres et la situation financière et de solvabilité de la Mutuelle,
- Une sélection des actifs de placement rigoureuse reposant sur une politique des placements validée chaque année par le Conseil d'administration.

Enfin tous les placements de la Mutuelle sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente.

C.3 Risque de crédit

Identification

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir du non paiement des cotisations à recevoir des adhérents, du non paiement des créances détenues par des tiers, du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

Mesure

La Mutuelle pilote son risque de crédit au travers plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présenté à la direction et au Conseil d'administration. Le principal indicateur est le suivi du paiement de la créance de l'organisme gestionnaire du régime complémentaire de branche, le BCAC.

Maîtrise

Le Délégataire paye aux professionnels de santé les demandes de remboursement en tiers payant et transmet au Gestionnaire du RPP un fichier reprenant la part de règlement avancée pour son compte afin d'en obtenir le remboursement.

En cas d'évolution significative du montant de la créance du BCAC due à un retard de paiement, le Conseil d'administration intervient auprès de la direction de l'organisme gestionnaire.

La reprise par CEGEDIM de la gestion du régime santé-prévoyance de la branche de l'assurance (RPP) a été suivie de quelques perturbations dans le traitement des fichiers avec la MPPM.

En effet, sur 2020, le délégataire GIE Couleurs Mutuelles rencontrait toujours des difficultés concernant le rapprochement des fichiers mensuels des rejets. Afin de ne pas pénaliser la trésorerie de la Mutuelle, le BCAC avait alors consenti le versement d'une avance à la MPPM sous la forme d'un remboursement forfaitaire de 2 400 K€.

Sur 2021, l'ouverture d'un chantier spécifique sur le sujet a permis d'apurer la situation et de retrouver en fin d'exercice une cadence régulière dans le traitement des rejets.

Il a donc été décidé, d'un commun accord entre les parties, de procéder à un remboursement partiel de cette avance de trésorerie et de conserver 1 200 K€ dans les comptes de la Mutuelle au titre d'un fond de roulement correspondant à l'équivalent de 2 mois de flux de prestations avec le BCAC.

Par ailleurs, le risque de défaut du BCAC, bien qu'existant, reste du fait de la nature de l'organisme avec une probabilité réduite.

C.4 Risque de liquidité

Identification

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la Mutuelle. Dans le cadre de l'activité de la Mutuelle, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

Mesure

Pour ses engagements à court terme, la Mutuelle suit tout particulièrement :

- Les délais de règlement
- Le niveau de trésorerie
- La liquidité des placements détenus en portefeuille.

Maîtrise

Afin de maîtriser le risque de liquidité, la Mutuelle dans le cadre de sa gestion des placements s'assure de disposer d'une poche d'actifs à court terme pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse due au manque de trésorerie à court terme.

Un fond de roulement de 1 200 K€ correspondant à l'équivalent de 2 mois de flux de prestations avec le BCAC a été conservée dans les comptes de la Mutuelle.

C.5 Risque opérationnel

Identification

Le risque opérationnel de la Mutuelle correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. Ce risque peut avoir les causes suivantes : défaut des délégataires.

Mesure

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et pertes opérationnelles, matérialisés au sein d'une cartographie des risques. Les incidents présentant un impact financier, réglementaire ou de réputation importants sont remontés en Conseil d'administration.

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs font l'objet d'une analyse et donnent lieu à des plans d'action visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes. A cet effet, les risques majeurs suivants identifiés par la Mutuelle sont liés à la gestion de la sous-traitance totale aux différentes entités MACIF.

La dernière cartographie des risques, réalisée sur 2021, a mis en évidence une absence d'événement de risque dont la criticité résiduelle est supérieure à 2 (sur une échelle de 4), ce qui permet de conclure à une absence de risques non maîtrisés pour la MPPM.

Maîtrise

La cartographie des risques de la Mutuelle prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels en fonction de leur importance.

C.6 Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la Mutuelle, susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut, n'est à mentionner.

Les autres risques identifiés ont été jugés mineurs ou inexistantes :

- **Risque lié à la mise en œuvre de la résiliation infra annuelle**

Le risque de dérive lié à une résiliation en masse apparaît marginal, dans la mesure où seuls les contrats individuels sont impactés ; or, le portefeuille de la MPPM est constitué à près de 80 % de contrats collectifs.

- **Risque pandémique : la COVID-19**

- Sur le plan opérationnel, la MPPM de part la composition de sa Direction (3 collaborateurs mis à disposition par APIVIA MACIF MUTUELLE) a pu mettre en place une organisation de prise de décision rapide, agile et efficace.

La MPPM a bénéficié des moyens mis à disposition par la MACIF pour maintenir l'activité et permettre aux collaborateurs de travailler de manière efficace à distance.

L'externalisation de la gestion des systèmes d'information au sein de la MACIF a permis à la MPPM de gagner en souplesse et en sécurisation tout en garantissant le maintien de continuité d'activité.

Un risque majeur identifié en période de telle crise est la rupture de chaîne de sous-traitance de la part du délégataire. APIVIA MACIF MUTUELLE a su rapidement prendre en mesure la situation et répondre à nos attentes et à celles des adhérents. Il n'a pas été constaté de retard de gestion.

- En matière d'encaissement, la MPPM, en tant que Mutuelle d'entreprise avec un portefeuille d'adhérents constitué à près de 80% de contrats collectifs, n'a pas subi de perturbation concernant le règlement des cotisations, celles-ci étant directement reversées par l'employeur.

Par ailleurs, le Groupe n'ayant pas fait appel au dispositif du chômage partiel pendant toute la période du confinement, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur le niveau des cotisations.

- Concernant le niveau des prestations, la MPPM intervenant majoritairement en surcomplémentaire (75%), l'effet pandémique a été amorti par le régime de branche.

- Sur le plan technique, le 1^{er} confinement a eu pour conséquence de réduire l'offre de soin sur tout le territoire national et a entraîné une chute notable des prestations sur 2020. Des effets de rattrapages ont pu être constatés sur 2021 mais ceux-ci restent modérés.

- Au point de vue financier, le portefeuille de la Mutuelle étant composé exclusivement de fonds obligataires, la crise mondiale de la COVID-19 n'a eu que peu d'impact sur la valorisation des actifs MPPM.

- **Risque de catastrophe**

Il pourrait y avoir un risque lié à la concentration de personnels assurés dans des locaux uniques (maximum 800 personnes dans un même bâtiment). Mais dans cette hypothèse il s'agirait d'un accident pris en charge par la Sécurité sociale au titre des accidents du travail avec une intervention complémentaire de la complémentaire de branche.

- **Risque de confidentialité et de fraude**

Il est couvert au titre des délégations de gestion par les structures sous-traitantes et fait l'objet de contrôles dans le cadre du contrôle interne.

C.7 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter le profil de risque, n'est à mentionner.

D – VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 Actifs

Présentation du bilan

<u>ACTIFS</u>	<u>Mode de valorisation</u>	<u>Source valorisation</u>
Obligations souveraines	Valeur de marché coupons courus inclus	Valorisation gestionnaire actif
Obligations corporate (autres)	Valeur de marché coupons courus inclus	Valorisation gestionnaire actif
Autres investissements	Valeur de marché	Valorisation gestionnaire actif
Caisse et compte courant	Valeur nette comptable	Comptabilité
Dépôts bancaires court terme	Valeur comptable	Comptabilité
Autres actifs	Valeur nette comptable	Comptabilité

Le bilan actif de la Mutuelle en norme prudentielle, conformément aux états financiers Solvabilité 2, se présente de la manière suivante :

- Immobilisations incorporelles pour un montant de 22 K€ ;
- Investissement pour un montant de 8.266 K€ ;
- Créances nées d'opération d'assurance pour un montant de 2.211 K€ ;
- Autres créances pour un montant de 239 K€ ;
- Trésorerie pour un montant de 3.963 K€ ;

Soit un bilan actif de 14.701 K€.

Base générale de comptabilisation des actifs

La base générale de comptabilisation de l'actif est conforme la réglementation Solvabilité 2 et fondée sur la valeur d'échange quand le titre est disponible sur le marché actif réglementé.

La Mutuelle n'a pas identifié de source majeure d'inquiétude liée à la valorisation des actifs.

Immobilisations incorporelles significatives

La Mutuelle ne détient aucune immobilisation incorporelle significative.

Baux financiers et baux d'exploitation

La Mutuelle ne détient aucun bail financier ou d'exploitation.

Impôts différés actifs

Néant.

Entreprises liées

Détail des entités liées, et des parts détenues

Nom	Parts détenues en %
GIE Aéma Finance <i>17 -21 Place Etienne Pernet 75015 PARIS</i>	1,00
GIE CM <i>20 Rue de la broche 79000 NIORT</i>	4,35
SAS CARTE BLANCHE <i>26 Rue Laffitte 75009 PARIS</i>	0,003

Informations complémentaires

Les dettes nées d'opérations d'assurance ou hors assurance sont retenues à leur valeur nette comptable car elles sont inférieures à 1 an.

D.2 Provisions techniques

Montant des provisions techniques et méthodologie

PROVISIONS TECHNIQUES	Mode valorisation	Source valorisation
PPAP	Meilleure estimation	Direction Opérationnelle et Trésorier + Validation par service actuariat
Best Estimate	Courbe des taux sans VA	Direction Opérationnelle et Trésorier
Marge pour risque	Simplification duration	Direction Opérationnelle et Trésorier

L'étude du niveau de provisionnement retenu au 31/12/2021 a été effectuée en collaboration avec le service actuariat d'APIVIA MACIF MUTUELLE.

L'application d'un taux de **10,5 %** affectée aux prestations de survenance 2021 payées sur 2021 conduit à une estimation de la PPAP à hauteur de **1 024 013 €**.

Ce niveau de PPAP est supérieur aux tardifs constatés en 2021 au titre de l'année 2020 (soit 698 K€) et est proche du niveau de PPAP évalué au titre de l'année 2021 (soit 1 115 k€).

Calcul de la meilleure estimation

Le calcul du Best Estimate de prestations est réalisé à partir du triangle de prestations à pas mensuels avec 3 ans d'historique sur lequel est appliqué la méthode «Chain Ladder » classique, basée sur la moyenne pondérée des coefficients de passage et qui permet d'obtenir une estimation des flux des prestations futures.

Les flux de prestations mensuels obtenus par cette méthode sont ensuite actualisés. Pour l'actualisation, la courbe des taux fournie par EIOPA sans Volatility Adjustment est utilisée.

L'intégralité des cotisations 2021 est prise en compte².

Calcul de la marge pour risque

Le calcul de la marge pour risques, toutes garanties confondues, est effectué à partir de la méthode simplifiée dite "duration" proposée par EIOPA.

² En effet, l'émission de ces cotisations étant au 1^{er} janvier 2021, l'organisme est engagé sur ces primes, elles font donc partie du périmètre du bilan Solvabilité 2.

D.3 Autres passifs

Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs de la Mutuelle se présentent de la manière suivante :

- Les dettes nées d'opération d'assurance pour un montant de 1 900 K€ ;
- Autres dettes pour un montant de 2 057 K€.

Les autres passifs de la Mutuelle ont été comptabilisés de la manière suivante :

- Estimation à la valeur comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché ;
- Retraitements du bas de bilan liés à la valeur de marché (surcote notamment).

Tableau récapitulatif

AUTRES PASSIFS	Mode valorisation	Source valorisation
Dettes d'assurances	Valeur nette comptable	Comptabilité
Impôts différés passifs	Estimation extra-comptable	Bilan prudentiel
Dettes hors assurances	Valeur nette comptable	Comptabilité

Par ailleurs, la Mutuelle n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation. Elle n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ces autres passifs..

Accords de location

La Mutuelle n'a pas d'accords de location.

Impôts différés passifs

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de valeur entre le bilan Solvabilité 2 et le bilan fiscal, en accord avec la réglementation.

Les différents éléments contribuant à générer des écarts entre la valeur Solvabilité 2 et la valeur fiscale sont ceux définis à l'aide de l'outil VEGA.

Les simplifications suivantes ont été faites pour le calcul de l'Impôt Différé :

- Un montant net est directement calculé (pas de séparation entre IDP et IDA au bilan). Il a été supposé que la nature et le timing des flux d'impôts correspondent et permettent de justifier d'avoir une position nette. Il convient d'insister sur le fait que cela n'a pas d'impact sur le calcul du ratio de solvabilité mais diffère uniquement sur l'affichage du bilan Solvabilité 2.
- Si le montant net résulte en un IDA, il a été considéré recouvrable et est par conséquent inscrit au bilan.
- Total des impôts différés passif : 401 515,81 €

Avantages économiques et avantages au personnel

La Mutuelle n'a pas de personnel.

D.4 Méthodes de valorisations alternatives

La Mutuelle n'utilise aucune méthode de valorisation alternative, optionnelles ou transitoires.

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut, n'est à mentionner.

D.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut, n'est à mentionner.

E – GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

L'ensemble des fonds propres de la MPPM est intégralement classé en Tier 1, niveau le plus solide des capitaux propres. Ceux-ci respectent les critères prévus par la réglementation.

Rapport Sans VA	Tier	Fonds Propres éligibles	Contribution
MCR	Tier 1	10 462 120,5	100,00%
2 500 000,0	Tier 2	0,0	0,00%
	Tier 3	0,0	0,00%
	FP	10 462 120,5	100,00%
SCR	Tier 1	10 462 120,5	100,00%
2 876 686,6	Tier 2	0,0	0,00%
	Tier 3	0,0	0,00%
	FP	10 462 120,5	100,00%

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) de la Mutuelle est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à la Mutuelle n'a été utilisé pour les besoins de calcul du SCR.

Le SCR est calculé en application des spécifications techniques définies dans la réglementation européenne.

Pour 2021 il s'élève à à **2 876 686,56 €** et se décompose de la manière suivante :

SCR Sans VA		
	Loss Absorbing Capacity of Brut de PB	Net de PB
Défaut	580 921,41	580 921,41
Type 1	262 904,28	262 904,28
Type 2	357 105,35	357 105,35
Santé	2 134 169,20	2 134 169,20
Similaire à la Vie	0,00	0,00
Similaire à la Non-Vie	2 118 548,92	2 118 548,92
Rachat	461 677,68	461 677,68
Prime et Réserve	2 067 632,28	2 067 632,28
Catastrophe	59 382,49	59 382,49
Accident Massif	3 861,68	3 861,68
Concentration Accident	0,00	0,00
Risque de Pandemie	59 256,79	59 256,79
Vie	0,00	0,00
Marché	1 187 903,28	1 187 903,28
Concentration	127 410,46	127 410,46
Taux d'Intérêt	669 075,64	669 075,64
Devise	0,00	0,00
Actions	219 738,61	219 738,61
Immobilier	0,00	0,00
Spread	797 533,74	797 533,74
Non-Vie	0,00	0,00
Total	3 902 993,88	3 902 993,88
	<i>Diversification</i>	<i>-981 386,99</i>
BSCR	2 921 606,89	2 921 606,89
Opérationnel	356 595,47	
Ajustement	-401 515,80	
Impôts différés	-401 515,80	
Provisions Techniques	0,00	
SCR	2 876 686,56	
MCR	2 500 000,00	

Minimum de capital requis

Le minimum de capital requis (MCR) de la Mutuelle est calculé selon la formule standard et se décompose de la manière suivante :

Composition of MCR	Montant Sans VA	Montant Avec VA
Linear MCR - Life	0,00	0,00
Linear MCR - NonLife	545 422,82	545 321,01
MCR linéaire	545 422,82	545 321,01
SCR	2 876 686,56	3 151 037,25
MCR cap	1 294 508,95	1 417 966,76
MCR floor	719 171,64	787 759,31
Combined MCR	719 171,64	787 759,31
Absolute floor of the MCR	2 500 000,00	2 500 000,00
Minimum Capital Require	2 500 000,00	2 500 000,00

Ainsi les ratios de couverture de la Mutuelle sont les suivants :

- Ratio de couverture du SCR : 363,69 %
- Ratio de couverture du MCR : 418,48 %

Ces deux ratios sont très satisfaisants au regard de la législation qui demande une couverture au-delà des 100% et conforme aux limites fixées par la règle d'appétences aux risques définie par la mutuelle.

E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions»

La Mutuelle n'a pas d'actions et n'utilise pas de sous-module « risques sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La Mutuelle utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul de capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement.

Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun manquement en capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

E.6 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres, n'est à mentionner.

Annexes

S02.01.01

Bilan - Actifs Sans VA		Valeur Solvabilité II C0010	Valeur comptes légaux C0020
Goodwill	R0010		0,00
Frais d'acquisition différés	R0020		0,00
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	0,00	0,00
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	22 244,58	7 800,78
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	8 266 164,07	8 143 831,38
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0,00	0,00
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	884,97	909,25
Actions	R0100	303 600,00	303 600,00
Actions – cotées	R0110	0,00	0,00
Actions – non cotées	R0120	303 600,00	303 600,00
Obligations	R0130	7 152 157,22	7 030 394,66
Obligations d'État	R0140	1 890 131,03	1 872 199,70
Obligations d'entreprise	R0150	5 262 026,19	5 158 194,96
Titres structurés	R0160	0,00	0,00
Titres garantis	R0170	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	R0180	67 042,60	67 800,00
Produits dérivés	R0190	0,00	0,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	742 479,28	741 127,47
Autres investissements	R0210	0,00	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,00	0,00
Avances sur police	R0240	0,00	0,00
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,00	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,00	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0,00	0,00
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0,00	0,00
Non-vie hors santé	R0290	0,00	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,00	0,00
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,00	0,00
Santé similaire à la vie	R0320	0,00	0,00
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,00	0,00
Vie UC et indexés	R0340	0,00	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,00	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 211 181,51	2 211 181,51
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0,00	0,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	239 188,81	239 188,81
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 962 730,74	3 962 730,74
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,00	72 771,79
Total Actifs	R0500	14 701 509,71	14 637 505,01

S02.01.01

Bilan - Passifs Sans VA		Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
		C0010	C0020
Provisions techniques non-vie	R0510	82 372,39	1 178 538,00
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00	
Meilleure estimation	R0540	0,00	
Marge de risque	R0550	0,00	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	82 372,39	1 178 538,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00	
Meilleure estimation	R0580	-80 034,30	
Marge de risque	R0590	162 406,68	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0,00	0,00
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00	
Meilleure estimation	R0630	0,00	
Marge de risque	R0640	0,00	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00	
Meilleure estimation	R0670	0,00	
Marge de risque	R0680	0,00	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,00	
Meilleure estimation	R0710	0,00	
Marge de risque	R0720	0,00	
Autres provisions techniques	R0730		0,00
Passifs éventuels	R0740	0,00	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0,00	0,00
Provisions pour retraite	R0760	0,00	0,00
Dépôts des réassureurs	R0770	0,00	0,00
Passifs d'impôts différés	R0780	348 269,32	0,00
Produits dérivés	R0790	0,00	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,00	0,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,00	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 899 776,62	1 899 776,62
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0,00	0,00
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 056 654,47	2 056 654,47
Passifs subordonnés	R0850	0,00	0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,00	0,00
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,00	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,00	154 053,55
Total passifs	R0900	4 387 072,80	5 289 022,64
Excédent d'actif sur passif	R1000	10 314 436,91	9 348 482,37

S19.01.01

Ligne d'activité	Z0010	Frais médicaux
Monnaie	Z0030	EUR

Année d'accident / année	Z0020	Année de survenance
Conversions monétaire	Z0040	2 - Monnaie de déclaration

Frais médicaux

		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Années précédentes	R0100																0,00
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-2	R0230	9 525 782,00	858 582,00	16 721,00													
N-1	R0240	8 353 305,00	681 028,00														
N	R0250	9 752 499,00															

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0,00	0,00
R0110	0,00	0,00
R0120	0,00	0,00
R0130	0,00	0,00
R0140	0,00	0,00
R0150	0,00	0,00
R0160	0,00	0,00
R0170	0,00	0,00
R0180	0,00	0,00
R0190	0,00	0,00
R0200	0,00	0,00
R0210	0,00	0,00
R0220	0,00	0,00
R0230	16 721,00	10 401 085,00
R0240	681 028,00	9 034 333,00
R0250	9 752 499,00	9 752 499,00
R0260	10 450 248,00	29 187 917,00

Meilleure estimation p

		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes	R0100																0,00
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-2	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-1	R0240	0,00	17 323,61														
N	R0250	867 771,08															

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0,00
R0110	0,00
R0120	0,00
R0130	0,00
R0140	0,00
R0150	0,00
R0160	0,00
R0170	0,00
R0180	0,00
R0190	0,00
R0200	0,00
R0210	0,00
R0220	0,00
R0230	0,00
R0240	17 426,76
R0250	870 320,50
R0260	887 747,27

Sinistres déclarés mais

		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550
Précédentes	R0100																0,00
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-2	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-1	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N	R0250	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

	Fin d'année (données actualisées)
	C0560
R0100	0,00
R0110	0,00
R0120	0,00
R0130	0,00
R0140	0,00
R0150	0,00
R0160	0,00
R0170	0,00
R0180	0,00
R0190	0,00
R0200	0,00
R0210	0,00
R0220	0,00
R0230	0,00
R0240	0,00
R0250	0,00
R0260	0,00

Recouvrements de réas

		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750
Précédentes	R0300																0,00
N-14	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-13	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-12	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-11	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-10	R0350	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-9	R0360	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0370	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-7	R0380	0,00	0,00														

S19.01.01

Meilleure estimation p

		Année de développement																
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+	Fin d'année (données actualisées) C0960
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950	
Précédentes	R0300																0,00	
N-14	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-13	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-12	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-11	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-10	R0350	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-9	R0360	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-8	R0370	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
N-7	R0380	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
N-6	R0390	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
N-5	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00											
N-4	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
N-3	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00													
N-2	R0430	0,00	0,00	0,00														
N-1	R0440	0,00	0,00															
N	R0450	0,00																

Fin d'année (données actualisées) C0960	
R0300	0,00
R0310	0,00
R0320	0,00
R0330	0,00
R0340	0,00
R0350	0,00
R0360	0,00
R0370	0,00
R0380	0,00
R0390	0,00
R0400	0,00
R0410	0,00
R0420	0,00
R0430	0,00
R0440	0,00
R0450	0,00
R0460	0,00

Réassurance sinistres R

		Année de développement																
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+	Fin d'année (données actualisées) C1160
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150	
Précédentes	R0300																0,00	
N-14	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-13	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-12	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-11	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-10	R0350	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-9	R0360	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-8	R0370	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-7	R0380	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
N-6	R0390	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
N-5	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00										
N-4	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00											
N-3	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00													
N-2	R0430	0,00	0,00	0,00														
N-1	R0440	0,00	0,00															
N	R0450	0,00																

Fin d'année (données actualisées) C1160	
R0300	0,00
R0310	0,00
R0320	0,00
R0330	0,00
R0340	0,00
R0350	0,00
R0360	0,00
R0370	0,00
R0380	0,00
R0390	0,00
R0400	0,00
R0410	0,00
R0420	0,00
R0430	0,00
R0440	0,00
R0450	0,00
R0460	0,00

Sinistres payés nets (nr)

		Année de développement																	
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+	Pour l'année en cours C1360	Somme des années (cumulés) C1370
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290	C1300	C1310	C1320	C1330	C1340	C1350		
Précédentes	R0500																0,00		
N-14	R0510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-13	R0520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-12	R0530	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-11	R0540	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-10	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-9	R0560	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-8	R0570	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-7	R0580	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
N-6	R0590	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00									
N-5	R0600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
N-4	R0610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00													
N-3	R0620	0,00	0,00	0,00	0,00														
N-2	R0630	9 525 782,00	858 582,00	16 721,00															
N-1	R0640	8 353 305,00	681 028,00																
N	R0650	9 752 499,00																	

Pour l'année en cours C1360	Somme des années (cumulés) C1370	
R0500	0,00	0,00
R0510	0,00	0,00
R0520	0,00	0,00
R0530	0,00	0,00
R0540	0,00	0,00
R0550	0,00	0,00
R0560	0,00	0,00
R0570	0,00	0,00
R0580	0,00	0,00
R0590	0,00	0,00
R0600	0,00	0,00
R0610	0,00	0,00
R0620	0,00	0,00
R0630	16 721,00	10 401 085,00
R0640	681 028,00	9 034 333,00
R0650	9 752 499,00	9 752 499,00
R0660	10 450 248,00	29 187 917,00

Meilleure estimation p

		Année de développement																
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+	Fin d'année (données actualisées) C1560
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460	C1470	C1480	C1490	C1500	C1510	C1520	C1530	C1540	C1550	
Précédentes	R0500																0,00	
N-14	R0510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-13	R0520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-12	R0530	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-11	R0540	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-10	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-9	R0560	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-8	R0570	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-7	R0580	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-6	R0590	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
N-5	R0600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00											
N-4	R0610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
N-3	R0620	0,00	0,00	0,00	0,00													
N-2	R0630	0,00	0,00	0,00														
N-1	R0640	0,00	17 323,51															
N	R0650	867 771,08																

Fin d'année (données actualisées) C1560	
R0500	0,00
R0510	0,00
R0520	0,00
R0530	0,00
R0540	0,00
R0550	0,00
R0560	0,00
R0570	0,00
R0580	0,00
R0590	0,00
R0600	0,00
R0610	0,00
R0620	0,00
R0630	0,00
R0640	17 323,51
R0650	870 320,50
R	

S19.01.01

Sinistres RBNS nets

Année		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15&+
		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650	C1660	C1670	C1680	C1690	C1700	C1710	C1720	C1730	C1740	C1750
Précédentes	R0500																0,00
N-14	R0510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0530	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0540	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0560	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0570	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0580	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0590	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-4	R0610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-3	R0620	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-2	R0630	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-1	R0640	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N	R0650	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Fin d'année (données actualisées)	
	C1760
R0500	0,00
R0510	0,00
R0520	0,00
R0530	0,00
R0540	0,00
R0550	0,00
R0560	0,00
R0570	0,00
R0580	0,00
R0590	0,00
R0600	0,00
R0610	0,00
R0620	0,00
R0630	0,00
R0640	0,00
R0650	0,00
R0660	0,00

Taux d'inflation (uniquement en cas d'utilisation de méthodes prenant en compte l'inflation pour ajuster les données)

		N_14	N_13	N_12	N_11	N_10	N_9	N_8	N_7	N_6	N_5	N_4	N_3	N_2	N_1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Taux d'inflation historique - Total	R0700	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'inflation historique: inflation extérieure	R0710	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'inflation historique: inflation endogène	R0720	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
Taux d'inflation attendu - Total	R0730	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'inflation attendu: inflation extérieure	R0740	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'inflation attendu: inflation endogène	R0750	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Description du taux d'inflation utilisé	R0760	0,00														

S23.01.01

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle
Comptes mutualistes subordonnés
Fonds excédentaires
Actions de préférence
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
Réserve de réconciliation
Passifs subordonnés
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières

Total fonds propres de base après déductions

Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande

Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle

Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande

Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande

Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE

Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE

Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE

Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE

Autres fonds propres auxiliaires

	Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	0,00	0,00		0,00	
R0030	0,00	0,00		0,00	
R0040	228 673,53	228 673,53		0,00	
R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
R0070	0,00	0,00			
R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
R0130	10 085 763,38	10 085 763,38			
R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
R0160	0,00				0,00
R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R0220	0,00				
R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
R0290	10 314 436,91	10 314 436,91	0,00	0,00	0,00
R0300	0,00			0,00	
R0310	0,00			0,00	
R0320	0,00			0,00	0,00
R0330	0,00			0,00	0,00
R0340	0,00			0,00	
R0350	0,00			0,00	0,00
R0360	0,00			0,00	
R0370	0,00			0,00	0,00
R0390	0,00			0,00	0,00

Total fonds propres auxiliaires

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

SCR

MCR

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis

	Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0400	0,00			0,00	0,00
R0500	10 314 436,91	10 314 436,91	0,00	0,00	0,00
R0510	10 314 436,91	10 314 436,91	0,00	0,00	
R0540	10 314 436,91	10 314 436,91	0,00	0,00	0,00
R0550	10 314 436,91	10 314 436,91	0,00	0,00	
R0580	2 917 307,17				
R0600	2 500 000,00				
R0620	3,54				
R0640	4,13				

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif

Actions propres (détenues directement et indirectement)

Dividendes, distributions et charges prévisibles

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Réserve de réconciliation

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	Total
	C0060
R0700	10 314 436,91
R0710	0,00
R0720	0,00
R0730	228 673,53
R0740	0,00
R0760	10 085 763,38
R0770	0,00
R0780	966 150,80
R0790	966 150,80

S25.01.01

Capital de solvabilité requis - pour les entres		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	1 187 221,09	1 187 221,09	0,00
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	580 921,41	580 921,41	0,00
Risque de souscription en vie	R0030	0,00	0,00	0,00
Risque de souscription en santé	R0040	2 120 338,55	2 120 338,55	0,00
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,00	0,00	0,00
Diversification	R0060	-979 500,02	-979 500,02	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00	0,00	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	2 908 981,02	2 908 981,02	

		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	0,00
Risque opérationnel	R0130	356 595,47
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0,00
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-348 269,32
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 917 307,17
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00
Capital de solvabilité requis	R0220	2 917 307,17
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fon	R0400	0,00
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la pa	R0410	0,00
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fc	R0420	0,00
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0,00
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0,00
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	Pas d'ajustement
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	0,00

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2 - Non

		Avant le choc	Après le choc	LAC DT
		C0110	C0120	C0130
DTA	R0600	0,00	0,00	
DTA dus au report à nouveau	R0610	0,00	0,00	
DTA dus à des différences temporelles déductibles	R0620	0,00	0,00	
DTL	R0630	348 269,32	0,00	
LAC DT	R0640			-348 269,32
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650			-348 269,32
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices éconor	R0660			0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670			0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680			0,00
LAC DT maximale	R0690			0,00

S28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance non-vie

		C0010
Résultat MCR NL	R0010	554904,62

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0,00	11886515,55
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0,00	0,00
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0,00	0,00
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0,00	0,00
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0,00	0,00
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0,00	0,00
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0,00	0,00
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0,00	0,00
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,00	0,00
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,00	0,00
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0,00	0,00
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0,00	0,00
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0,00	0,00

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance vie uniquement ou de réassurance

		C0040
Résultat MCR L	R0200	0,00

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0,00	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,00	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,00	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,00	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0,00

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	554904,62
Capital de solvabilité requis	R0310	2917307,17
Plafond du MCR	R0320	1312788,22
Plancher du MCR	R0330	729326,79
MCR combiné	R0340	729326,79
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2500000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	2500000,00